



Fiche d'inscription au stage de formation

Identité Nom: _____ Prénom: _____ Nom de J.Fille: _____
 Date Naissance: _____ Lieu de Nais : _____ Age : _____
 Occupation ou Etudes En Cours: _____

Résidence Adresse: _____ Quartier _____
 BP: _____ CP: _____ Commune: _____ Province: _____

Téléphone Domicile : _____ ou : _____ Travail _____ ou : _____
 Email: _____ Fax: _____
 N° Cafat: _____ N° Alloc Cafat _____ autre: _____

Pièces fournies

- Fiche Inscription
- Diplôme
- Formation pratique
- Copie Identité
- Autorisation Parentale
- Dispense
- Rapport
- 1 Photos
- Formation générale
- Renouvellement
- Dossier complet
- Enveloppes timbrées

Stage

Type de stage	Période	Lieux	Coût

Prises en charge

Aides	Valeur	Référence

Paiements

Mode	Montant	Référence

Coûts des inscriptions

Formation générale

animateur : 13 000 f
 directeur : 15 000 f

Approfondissement

animateur : 9 000 f
 directeur : 9 000 f

Qualification

Suivant la nature et la durée du stage :
 15 000 f

PSC1 : 7000 f

Hygiène : 5000 f

Total à payer _____

Remboursements

Montant	N° chèque

Observations _____

Fait à Nouméa, le...../...../20.....

Signature du stagiaire

Engagement du stagiaire

- * L'inscription n'est prise en compte que si le dossier est complet.
- * Après avoir pris connaissance des conditions de déroulement du stage, le stagiaire s'engage à le suivre dans son intégralité.
- * En cas d'annulation avant le stage, 1000 f de frais seront retenus.
- * En cas d'abandon au cours du stage, aucun remboursement ne sera effectué.

11 Rue des Frères Vautrir , 1ère Vallée du Tir, BP 10042 - 98805 Nouméa Cedex

Tél : 28 15 05

E-mail : acaf@acaf.nc / site : www.acaf.nc
 Ridet 182832001

LES AIDES FINANCIERES

Si votre situation le justifie, vous pouvez éventuellement bénéficier d'une aide financière pour les frais d'inscriptions. Cette aide vient généralement en déduction du prix du stage, si vous avez fourni les documents nécessaires.

A qui s'adresser ?

***Au responsable de la structure :**

Votre association

Votre employeur

Service social de votre province de résidence

***Au siège de l'ACAF :**

Etalissements	Les conditions d'attribution	Pièces à fournir
PROVINCE NORD Formation Générale BAFA :7 800 F Approfondissement BAFA :5 400 F Formation Générale BAFD :9 000 F Perfectionnement BAFD :5 400 F	<i>Fournir votre adresse précise en PN Etre demandeur d'emploi en PN ou Avoir un salaire inférieur ou égal au SMIG ou Etre boursier scolaire de la province Nord ou Bénéficiaire de l'AMG totale ou partielle de la PN</i>	*Attestation CAP Emploi à jour *ou fiche de salaire inférieur au SMIG *ou attestation bourse scolaire PN *ou carte AMG PN totale ou partielle à jour *certificat de scolarité de l'année en cours *Attestation de service civique en cours

PIECES A FOURNIR AU DOSSIER D'INSCRIPTION :

	Formation générale directeurs	Perfectionnement directeurs	Formation hygiène	PSC1
Fiche inscription	1	1	1	1
Copie de la carte d'identité, ou du passeport ou du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance (datant de moins de 3 mois)	1	1 si c'est votre 1 ^{ier} stage avec l'ACAF	1 si c'est votre 1 ^{ier} stage avec l'ACAF	1 si c'est votre 1 ^{ier} stage avec l'ACAF
Certificats de stage		-Formation générale -Stage(s) pratique(s)		
Diplômes	BAFA ou dispense	BAFD si renouvellement		
Paiement ou prise en charge	<i>Si c'est votre 1^{ier} stage dans l'année en cours, vous devrez régler 1000 F d'adhésion Le paiement complet doit se faire avant le stage En cas d'aide à la formation une attestation ou un bon doit être fourni</i>			



B.A.F.D
*Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs
de Centres de Vacances et de Loisirs*



OBJECTIF

- Le BAFD permet l'acquisition des compétences pour diriger avec son équipe d'animateurs un centre de vacances ou un centre de loisirs sans hébergement.
- Le BAFD n'est pas un diplôme professionnel. Il est attribué par le Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports représenté par la DJS NC en Nouvelle-Calédonie.
- De manière générale, cette formation a pour objectif de préparer le directeur à exercer les fonctions suivantes :
 - ✓ élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des CVL, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap ;
 - ✓ situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
 - ✓ coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation
 - ✓ diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
 - ✓ développer les partenariats et la communication.
 - ✓ accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

ELEMENTS DE CONTENUS

- Conception et mise en vie d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif.
- Gestion d'équipe, connaissance des publics,
- Comptabilité, gestion financière,
- Economat,
- Organisation, administration, législation.
- Développement du partenariat et de la communication.
- De plus, le projet du stage sera enrichi des attentes personnelles de formation.

CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION

- Avoir 18 ans et être titulaire du B.A.F.A (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) le premier jour de la session de formation générale. A défaut, être titulaire d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation en accueils collectifs de mineurs et justifier pendant la période de 2 ans précédant l'inscription de 2 expériences d'animation d'une durée totale de 28 jours dont une expérience en CVL déclaré.
- Demander une dispense du BAFA si le candidat a plus de 21 ans et peut justifier de 2 expériences d'une durée totale d'au moins 28 jours dont une au moins en centre de vacances ou centre de loisirs déclaré pendant la période de 2 ans précédant l'inscription. Pour la dispense s'adresser à la Direction de la Jeunesse et Sport NC (Tél : 25.23.84).
- Durée totale maximale de la formation : 4 ans à compter du 1^{er} jour du stage de formation générale (dérogation possible d'un an supplémentaire à demander à la DJS NC).
- La formation se déroule obligatoirement dans l'ordre indiqué ci-dessous.

DEROULEMENT DE LA FORMATION B.A.F.D

1ère étape : SESSION DE FORMATION GENERALE

- Durée : 9 jours en continu ou, 10 jours en 2 fois sur moins de 1 mois (évaluation personnelle écrite en fin de stage).

2ème étape : PREMIER STAGE PRATIQUE (il vise une mise en œuvre des acquis de la session de formation générale sur l'ensemble des fonctions).

- Il doit avoir débuté dans les 18 mois au plus à compter du dernier jour du stage de formation générale. Il se déroule obligatoirement dans un centre de vacances, un centre de loisirs ou un accueil de scoutisme régulièrement déclaré. (évaluation personnelle écrite en fin de stage).
- La durée minimale est de 14 jours effectifs. Il peut être fractionné en 2 parties au plus, à condition de comprendre un minimum de 4 jours.
- Il doit s'effectuer en Nouvelle Calédonie ou sur un territoire français.
- Ce premier stage pratique a lieu en situation d'encadrement d'une équipe composée d'au moins 2 animateurs, en direction complète ou en adjoint.

3ème étape : SESSION DE PERFECTIONNEMENT (elle permet au stagiaire, après évaluation menée par les formateurs et en s'appuyant sur son projet personnel de formation, de compléter ses acquis par des séquences de formation adaptées).

- Durée : 6 jours en continu ou fractionnée en 2 parties au plus et 1 mois maximum. (Évaluation personnelle écrite en fin de stage).

4ème étape : SECOND STAGE PRATIQUE (il vise le perfectionnement des compétences nécessaires pour exercer l'ensemble des fonctions).

- Il s'effectue dans les mêmes conditions de lieu et de durée que le premier.
- Ce deuxième stage pratique a lieu en situation d'encadrement d'une équipe composée d'au moins 2 animateurs et se fait obligatoirement en direction complète (évaluation personnelle écrite en fin de stage).

5ème étape : BILAN

- Le candidat rédige son bilan de formation à partir des 4 évaluations écrites.
- Il doit le transmettre à la Direction de la Jeunesse et des Sports NC dans un délai d'un an à compter du dernier jour de son deuxième stage pratique.

**Chaque étape de la formation est sanctionnée par un avis sur l'aptitude du candidat.
En fin de formation le jury présidé par la DJS NC, au vu du dossier, délivre le BAFD.**

Les titulaires du BAFD ont alors l'autorisation d'exercer pour une durée de 5 ans à compter de la délivrance du Brevet.

Pour renouveler l'autorisation d'exercer, il faut avant l'échéance de validité :

- Adresser une demande de votre part à la Direction de la Jeunesse et des Sports NC
- Et justifier d'avoir exercé au cours de ces 5 années :
 - ✓ Soit les fonctions de directeur ou d'adjoint de direction CVL de 28 jours minimum
 - ✓ Soit les fonctions de formateur BAFA-BAFD pour une durée de 6 jours minimum

A défaut, la validation d'une nouvelle session de perfectionnement sera nécessaire.



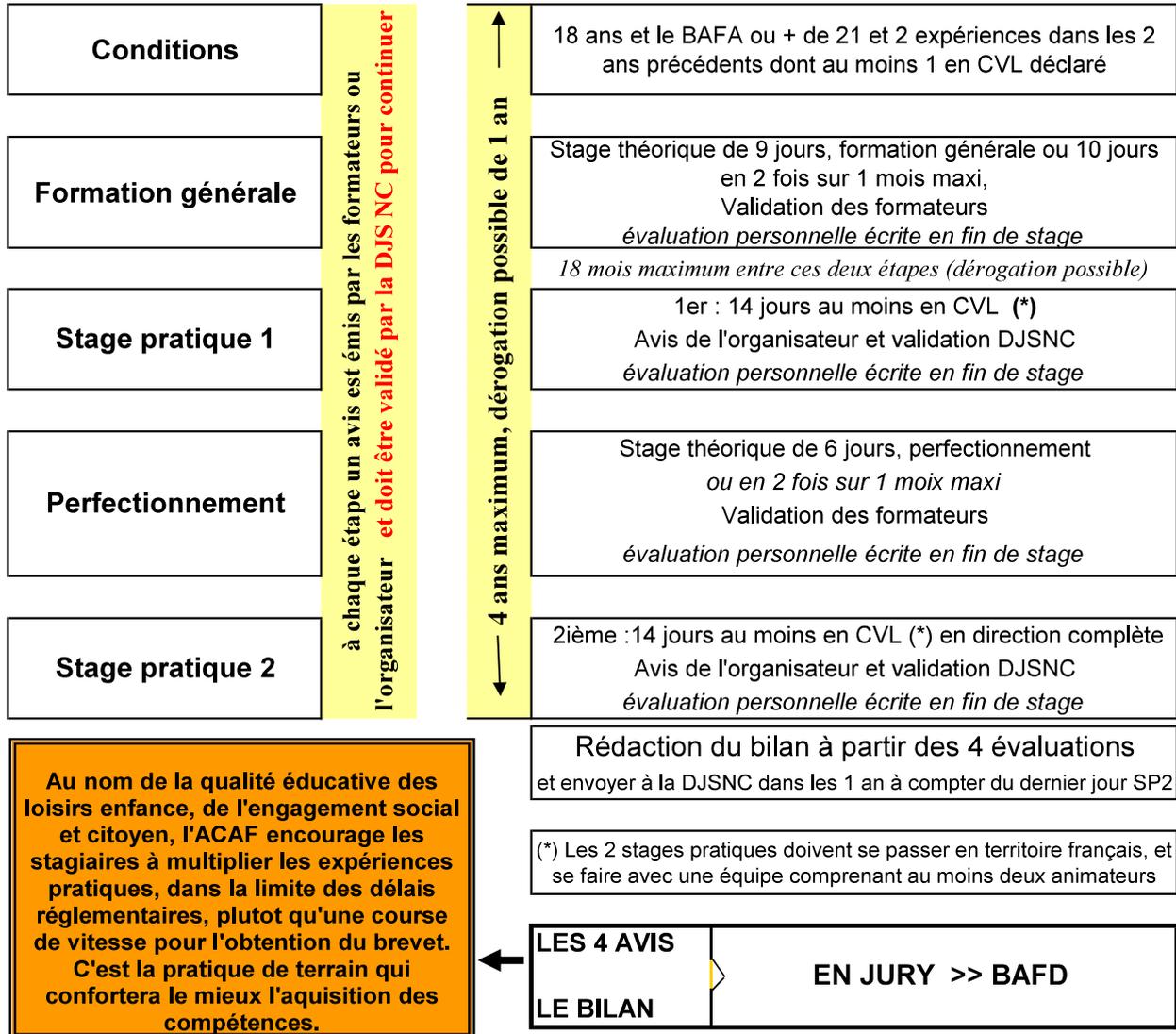


1974-2024
Bientôt 50 années d'engagement



CURSUS DE FORMATION B A F D

Le BAFD permet d'encadrer occasionnellement à titre **non professionnel** des mineurs en CVL, c'est un engagement social et citoyen, une mission éducative



Autorisation d'exercer 5 ans soumise à renouvellement avant échéance:
si 28 jours de direction dans les 5 ans ou encadrement d'un stage théorique BAFA ou BAFD
Hors conditions, obligation de refaire un perfectionnement.

Infos ACAF:
www.acaf.nc
Tél: 28 15 05
email: acaf@acaf.nc



Charte de l'Association Calédonienne pour l'Animation et la Formation



L'ACAF constitue depuis sa création, **un mouvement d'éducation** dont la volonté est de rassembler dans le pays, toutes les personnes de bonne volonté qui veulent contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes.

C'est un Mouvement qui s'inscrit volontairement dans le courant d'éducation populaire, pour lutter contre la passivité, l'oisiveté, l'individualisme et promouvoir toutes les formes de solidarité.

C'est un mouvement laïc qui respecte la personne sans distinction d'âge, de sexe, d'appartenance ethnique, de condition sociale, de conviction philosophique, religieuse ou politique. Il s'engage quotidiennement, pour la diffusion et le partage de la connaissance et contre les exclusions. IL s'inscrit dans la transmission intergénérationnelle des savoirs.

En même temps qu'elle est **soucieuse de respecter les différences**, l'ACAF a la volonté de créer du lien social, de rechercher ce qui rassemble, de **favoriser le vivre et le faire ensemble**.

En termes d'action, l'ACAF affirme, en fonction des besoins, sa volonté :

- de susciter la création de structures et d'activités adaptées aux conditions d'existence
- de former des cadres compétents, bénévoles, volontaires ou professionnels, mais dans tous les cas des militants de l'enfance par leur engagement au quotidien pour la coéducation.

Mouvement d'éducation complémentaire de la famille et de l'école, l'ACAF défend une pédagogie active favorisant la participation des enfants et des **adolescents**, au choix de leur organisation, de leurs activités et de leurs relations pour leur permettre de devenir **des citoyens libres et responsables**.

L'ACAF considère que l'éducation des enfants et des jeunes est l'affaire de tous : la famille, l'école, les institutions, les organisations agissant dans le temps libre, les enfants et les jeunes eux-mêmes.

Mouvement social, l'ACAF affirme que la qualité du temps libre des enfants et des adolescents : conditionne autant une insertion sociale et professionnelle réussie que la cohésion sociale ou le développement économique. En conséquence, elle s'inscrit volontairement dans la prise en compte des enjeux actuels du développement social et humain du pays.

Mouvement d'éducateurs l'ACAF recherche la collaboration de tous les partenaires (personnes morales ou physiques) qui défendent les mêmes valeurs.

Mouvement démocratique, l'ACAF recherche la participation du plus grand nombre aux responsabilités. On ne vient pas à l'ACAF en consommateur mais en acteur de l'action sociale et éducative. Elle s'attache à donner du sens à ce qu'elle entreprend.

Responsable devant ses adhérents, l'ACAF est indépendante des partis, syndicats, institutions religieuses ou philosophiques. Elle s'engage à **promouvoir les Droits de l'enfant** et les obligations des familles qui permettent à celui-ci, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel, son sens des responsabilités morales et sociales,

Mouvement associatif citoyen, l'ACAF agit pour donner à l'enfant et au jeune toute sa place dans la société comme individu à part entière !

Mouvement fédérateur, l'ACAF regroupe et accompagne les associations locales. De même elle agit comme partenaire des collectivités ou établissements publics qui proposent de promouvoir les loisirs éducatifs des enfants et des adolescents en complémentarité des différents temps de vie de l'individu. Nos partenaires se reconnaissent dans les valeurs portées par la Charte de l'ACAF.

Adoptée à l'A.G .O du 20/11/93. Modifiée par l'AG du 05/12/2020.